

Université

de Strasbourg

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 2 juillet 2019

Délibération n°84-9019

Point 5.6.5.2

### Point 5.6.5.2 de l'ordre du jour

#### Tarif du Test of English for International Communication (TOEIC) pour 2019-2020

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Compte tenu du nombre d'étudiants appelés à se présenter aux épreuves du TOEIC en 2018-2019, toutes formations confondues, y compris les formations d'ingénieurs, le tarif consenti à l'Université de Strasbourg par la Société Educational Testing Service ETS est de 46 TTC € (soit 45.5€ pour le test et 0.5€ pour l'attestation) pour 2019-2020.

Ce tarif était de 45€ pour l'année universitaire 2018-2019.

Cette hausse de 1% est due à l'augmentation des charges non répercutées depuis plusieurs années du fait notamment des envois internationaux.

Ce montant comprend les frais :

- d'inscription,
- d'envoi du matériel de test et des feuilles de réponses,
- de correction,
- de l'attestation des résultats. NB : l'envoi n'est plus automatique mais doit être demandé expressément lors de la commande par la composante concernée.

Il ne comprend pas la fourniture du certificat, qui constitue pour l'étudiant une option, ni les frais de surveillance des tests.

***Approuvé par la CFVU avec 27 voix pour.***

#### Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif du Test of English for International Communication (TOEIC) pour 2019-2020.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	4

**Destinataires :**

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg le 8 juillet 2019

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN